



Rapport préliminaire au budget 2024

Etabli selon le MCH2

(en application de l'article 29 de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes [ODGFCo ; RSB 170.511])



Table des matières

1	Synthèse	5
1.1	La planification financière	5
1.2	Budget 2024	7
1.2.1	<i>Charges du budget 2023</i>	7
1.2.2	<i>Prévisions fiscales 2023</i>	8
1.2.3	<i>Revenus du budget 2024</i>	8
1.2.4	<i>Budget 2024 des entreprises communales</i>	10
1.3	La quotité d'impôt prévue	10
1.4	Les investissements	10
1.4.1	<i>Le financement des investissements</i>	10
1.5	L'endettement	11
1.6	Les capitaux propres	11
2	Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)	12
2.1	Généralités	12
2.2	Amortissements	12
2.2.1	<i>Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo)</i>	12
2.2.2	<i>Patrimoine administratif : cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo)</i>	12
2.2.3	<i>Nouveau patrimoine administratif</i>	12
2.2.4	<i>Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo)</i>	12
2.3	Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif	13
3	Commentaires	13
3.1	Généralités	13
3.2	Compte de résultats	13
3.2.1	<i>Commentaires concernant l'évolution des charges de personnel</i>	13
3.2.2	<i>Commentaires concernant l'évolution des charges de biens, services et marchandises</i>	14

3.2.3	<i>Commentaires concernant les charges d'amortissement du patrimoine administratif</i>	15
3.2.4	<i>Commentaires concernant l'évolution des charges financières</i>	15
3.2.5	<i>Commentaires concernant l'évolution des attributions aux fonds et financements spéciaux</i>	15
3.2.6	<i>Commentaires concernant l'évolution des charges de transfert</i>	16
3.2.7	<i>Commentaires concernant l'évolution des charges extraordinaires</i>	16
3.2.8	<i>Commentaires concernant l'évolution des imputations internes</i>	16
3.2.9	<i>Commentaires concernant l'évolution des revenus fiscaux</i>	17
3.2.10	<i>Commentaires concernant l'évolution des revenus régaliens et de concessions</i>	18
3.2.11	<i>Commentaires concernant l'évolution des taxes</i>	18
3.2.12	<i>Commentaires concernant l'évolution des revenus financiers</i>	18
3.2.13	<i>Commentaires concernant l'évolution des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux</i>	19
3.2.14	<i>Commentaires concernant l'évolution des revenus de transfert</i>	19
3.2.15	<i>Commentaires concernant l'évolution des revenus extraordinaires</i>	19
3.2.16	<i>Commentaires concernant l'évolution des imputations internes</i>	20
3.3	Investissements	20
4	Résultat	22
4.1	Vue d'ensemble	22
4.2	Résultat du compte global	23
4.2.1	<i>Compte de résultats</i>	23
4.2.2	<i>Compte des investissements</i>	24
4.2.3	<i>Résultat du financement</i>	25
4.3	Résultat du compte général	26
4.4	Résultat du financement spécial «alimentation en eau»	27
4.5	Résultat du financement spécial «traitement des eaux usées»	28
4.6	Résultat du financement spécial «gestion des déchets»	29
4.7	Résultat du financement spécial «service du feu»	30

5	Compte de résultats	31
5.1	Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres)	31
5.2	Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre).....	32
6	Compte des investissements	33
6.1	Aperçu du compte des investissements selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre).....	33
7	Etat des capitaux propres	34
7.1	Evaluations	34
7.2	Commentaires des évaluations	36
7.2.1	<i>Financements spéciaux (GM 290)</i>	36
7.2.2	<i>Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire (GM 292)</i>	36
7.2.3	<i>Préfinancements (GM 293)</i>	36
7.2.4	<i>Réserves (amortissements supplémentaires, GM 294)</i>	36
7.2.5	<i>Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (GM 296)</i>	36
7.2.6	<i>Réserve de fluctuation (GM 296)</i>	36
7.2.7	<i>Excédent ou découvert du bilan (GM 299)</i>	36
8	Proposition du conseil communal	37
9	Approbation du budget	39

Rapport préliminaire au budget 2024

1 Synthèse

Suite aux modifications législatives de la loi sur les communes (LCo), de l'ordonnance sur les communes (OCo) et de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes (ODGFCo), la commune mixte de Valbirse a établi le budget 2024 selon le nouveau modèle de compte harmonisé 2 (MCH2).

La commune mixte de Valbirse, née de la fusion des communes de Pontenet, Malleray et Bévillard, existe depuis le 1^{er} janvier 2015. C'est également à cette date que les comptes des trois communes ont été consolidés. Depuis, nous avons notamment :

- consolidé les comptes du Syndicat des Eaux du Centre de la Vallée de Tavannes (SECTA) ;
- adapté la comptabilité au nouveau modèle de compte harmonisé 2 (MCH2) ;
- repris la gestion comptable du parc ornithologique (fonction 3423) ;
- intégré les comptes de l'Arrondissement du cimetière dans les fonctions 7710, 7711 et 7712, suite à la dissolution du syndicat ;
- adhéré au système des bons de garde ;
- participé à la création de la société « Piscine de l'Orval SA », société en charge de la gestion de la piscine de l'Orval depuis le 01.05.2021 ;
- repris la gestion de l'école à journée continue (EJC) en date du 01.08.2021. Les comptes se trouvent dans les fonctions 2180 et 2181.

Le présent rapport se veut autant concis que possible et le chapitre 1 « synthèse » apporte les informations les plus importantes. En parallèle à ce rapport, vous trouverez également le budget détaillé par fonctions et groupes de matières issu de notre logiciel comptable.

1.1 La planification financière

Le plan financier reste un excellent fil rouge sur lequel, la politique communale peut et doit s'articuler. Les défis sont nombreux car il n'est jamais facile de concilier politique d'investissement avec politique de financement, d'endettement respectivement de désendettement. Il n'en reste pas moins que la planification financière doit viser l'équilibre budgétaire à moyen terme tout en permettant un développement harmonieux de la commune. Dans ce contexte, il est important que le plan des investissements, véritable colonne vertébrale, soit établi de la manière la plus précise que possible. Un extrait du plan financier 2025 à 2034 figure ci-dessous. Dans cet exemple, il a été calculé avec une quotité inchangée de 2.00 tout au long de la période de planification compte tenu d'un investissement annuel moyen d'environ CHF 1'500'000.00.

Commune de Valbirse

Aperçu

05.10.2023 07:39:00

en milliers de francs

	R 2022	V 2023	V 2024	P 2025	P 2026	P 2027	P 2028	P 2029	P 2030	P 2031	P 2032	P 2033	P 2034
Clôture du compte de fonctionnement													
Total des charges	28 510	31 547	29 190	28 734	29 141	29 452	29 780	30 172	30 458	30 744	31 053	31 291	31 540
Total des revenus	28 677	31 477	29 220	28 843	29 160	29 454	29 766	30 089	30 416	30 732	31 066	31 407	31 764
Excédent de revenus	167	0	30	109	19	2	0	0	0	0	13	116	224
Excédent de charges	0	70	0	0	0	0	14	84	42	11	0	0	0
Clôture du compte d'investissements													
Total des dépenses reportées au bilan	2 573	7 974	924	4 265	2 708	1 246	954	1 055	1 350	640	1 506	740	650
Total des recettes reportées au bilan	249	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissements nets	2 324	7 974	924	4 265	2 708	1 246	954	1 055	1 350	640	1 506	740	650
Excédent de recettes du CI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement													
Report des investissements nets	2 324	7 974	924	4 265	2 708	1 246	954	1 055	1 350	640	1 506	740	650
Report de excédent de recettes du CI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations harmonisées sur le PA (331)	573	673	671	773	911	960	973	1 011	1 038	1 066	1 107	1 088	1 096
Dépréciations effectuées sur le PA (332)	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Dépréciations du découvert au bilan	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Excédent de charges	0	70	0	0	0	0	14	84	42	11	0	0	0
Excédent de revenus	167	0	30	109	19	2	0	0	0	0	13	116	224
Attributions aux financements spéciaux (380)	541	551	478	478	478	478	478	478	478	478	478	478	478
Prélèvements sur les financements spéciaux (480)	-34	275	24	62	90	118	150	183	233	260	298	328	358
Découvert de financement	1 002	7 089	0	2 960	1 384	0	0	0	102	0	199	0	0
Excédent de financement	0	0	237	0	0	82	339	174	0	639	0	621	796
Modification du capital													
Report du découvert de financement	1 002	7 089	0	2 960	1 384	0	0	0	102	0	199	0	0
Report de l'excédent de financement	0	0	237	0	0	82	339	174	0	639	0	621	796
Report des dépenses d'investissements au bilan	2 573	7 974	924	4 265	2 708	1 246	954	1 055	1 350	640	1 506	740	650
Report des recettes d'investissements au bilan	249	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Report des dépréciations au bilan (330/331/332)	580	680	677	780	917	966	980	1 018	1 045	1 073	1 114	1 095	1 103
Attributions aux financements spéciaux (380)	541	551	478	478	478	478	478	478	478	478	478	478	478
Prélèvements sur les financements spéciaux (480)	-34	275	24	62	90	118	150	183	233	260	298	328	358
Diminution de la fortune nette	0	70	0	0	0	0	14	84	42	11	0	0	0
Augmentation de la fortune nette	167	0	30	109	19	2	0	0	0	0	13	116	224
Fortune nette													
Fortune nette (+) / Découvert du bilan (-)	5 655	5 585	5 614	5 723	5 742	5 744	5 730	5 646	5 604	5 592	5 605	5 721	5 945

Remarque : Certaines corrections ont dû être apportées manuellement pour un calcul correct de la charge des amortissements (correction de la date de mise en service). Conséquence : les montants des investissements 2022 et 2023 ne correspondent pas. En outre, la réserve de politique financière (compte bilan 29400.01) a été additionnée à l'excédent de bilan (compte bilan 29990.01) pour y être regroupée sous « fortune nette » ci-dessus.

1.2 Budget 2024

Lors de la séance du 24.08.2023, le conseil communal s'est penché sur les investissements prévus pour 2024 et il a défini une première ligne directrice. Sur cette base, l'administration des finances a établi un premier projet de budget 2024 en s'inspirant de la ligne initiée par le budget 2023. Corrigé par les données de l'inflation et dopé par des recettes fiscales résolument optimistes, ce projet de budget, qui présentait alors un excédent de charges de quelque CHF 32'000.00, a été soumis aux membres du conseil communal en date du 07.09.2023. Quelques corrections ont ensuite été apportées au compte de résultat et au compte des investissements, car le découvert de financement avait été jugé trop important. C'est donc finalement un budget présentant un excédent de revenus du compte général de **CHF 29'568.00** pour un total d'investissements de **CHF 924'200.00** qui a été validé par le conseil communal en date du 21.09.2023. Il sera soumis au vote du conseil général en novembre prochain.

En séance du 12.09.2023, la commission des finances s'est positionnée en faveur du budget 2024, sachant que ce dernier serait équilibré.

1.2.1 Charges du budget 2023

Quasiment toutes les charges portées au budget 2024 sont en augmentation. Des sommes importantes ont été réservées pour l'entretien de nos bâtiments scolaires et plus particulièrement à l'école primaire de Malleray. Ces coûts seront directement prélevés des financements spéciaux, améliorant ainsi le résultat. Dans les grandes lignes :

- Le budget 2024 ne comprend pas d'engagement de personnel fixe par la commune ;
- Sauf exception, le budget 2024 ne prévoit pas d'attribution à des préfinancements ;
- Pour compenser l'inflation, le budget 2024 tient compte d'une augmentation de la masse salariale de 2 % ;
- A l'école primaire de Malleray, il est prévu de remplacer les fenêtres et de créer une classe « pilote » ou éventuellement de procéder à la réfection d'un étage ;
- Le conseil communal a l'intention de faire appel à un spécialiste pour l'établissement d'une étude sur une nouvelle école à journée continue (EJC) ;
- Le conseil communal doit garantir la sécurité de l'installation de remontée mécanique (téléski / bike-park) et le budget 2024 tient compte de ces coûts. De leur côté, les locataires assurent un nettoyage et un entretien courant de l'installation et des bâtiments ;
- Pour assurer la sécurité aux abords des bassins, le conseil d'administration de la société anonyme « Piscine de l'Orval SA » a décidé l'engagement de personnel supplémentaire. Les charges sont donc en augmentation. A noter qu'aucun programme d'investissements n'a été lancé à ce jour ;
- Victime de son succès, la crèche communale « Au P'tit Château » doit assurer un fonctionnement optimal durant 11H30 par jour et par du personnel spécialisé. Ceci n'est pas nouveau et le conseil communal avait déjà avalisé une augmentation du taux d'occupation du personnel en 2023. Pour 2024, une réserve pour heures supplémentaires a encore été ajoutée au budget ;
- La réorganisation ainsi que l'autonomisation progressive du Service social Centre-Orval (SSCO) ont été confiées à un mandataire externe. Un budget a donc été établi et il présente une charge de CHF 30.00 par habitant, en augmentation en regard aux années précédentes ;
- Enfin, le conseil communal a donné son aval pour des renouvellements de machines et principalement pour un élévateur électrique et une saleuse au profit du service de la voirie.

1.2.2 Prévisions fiscales 2023

Les comptes 2022 en matière de recettes fiscales ont montré que la reprise économique était bien là et cela malgré des problèmes de production exacerbés par le manque de composants essentiels. Depuis, la situation s'est encore améliorée et il est probable que les recettes fiscales 2023 relatives à l'impôt sur le revenu des personnes physiques dépassent les prévisions. L'administration des finances table ainsi sur un impôt sur le revenu des personnes physiques (compte No 9100.4000.01) de l'ordre de CHF 7'250'000.00 contre les CHF 7'204'140.00 prévus au budget.

S'agissant des recettes fiscales concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques des années antérieures (compte No 9100.4000.02), la situation semble également favorable, car les comptes affichent fin juin une somme d'environ CHF 200'000.00.

Nous espérons également de bonnes nouvelles en ce qui concerne l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, car les recettes se situent actuellement bien au-delà des prévisions.

Il en va de même pour l'impôt sur les gains immobiliers (compte No 9101.4022.01) qui profite encore d'un marché dynamique et pour l'impôt sur les taxations spéciales (compte No 9101.4022.10). Les comptes affichent déjà à ce jour environ CHF 500'000.00. Nous ne sommes cependant jamais à l'abri d'éventuelles extournes dans ce domaine.

En 2023, nous avons bénéficié d'un important partage d'impôts (compte No 9100.4010.40) provenant d'une entreprise dont le siège est situé à Court. Les recettes dans ce domaine dépassent déjà largement le budget et c'est d'autant plus appréciable lorsque l'on sait que la banque cantonale bernoise (BCBE) va regrouper ses activités à Tavannes.

Bien entendu, tous ces chiffres ne sont que provisoires et nous espérons qu'ils ne seront pas sujet à des extournes d'ici à la fin de l'année.

1.2.3 Revenus du budget 2024

Au vu de ce qui précède, il apparaît donc que la situation économique et inflationniste a provoqué une hausse des salaires nominaux et cela va se répercuter sur les rentrées fiscales avant la correction des barèmes visant à compenser la progression à froid (correction de l'effet de l'inflation par la diminution des barèmes fiscaux). Pour le budget 2024, les hypothèses suivantes sont avancées :

- *Impôts sur le revenu des personnes physiques, année 2024 (compte No 9100.4000.01)*

Le budget 2024 tient compte du montant escompté pour 2023, soit environ CHF 7'250'000.00 auquel nous avons appliqué un taux de progression de 3.45 %. Cela correspond environ aux prévisions du canton.

- *Impôts sur le revenu des années antérieures (compte No 9100.4000.02)*

Les prévisions 2023 montrent que nous nous situons actuellement dans la moyenne. S'agissant pour la plupart de dossiers fiscaux d'une relative complexité, nous ne sommes cependant jamais à l'abri d'extournes et tout retard de l'autorité de taxation dans le traitement des dossiers rend la budgétisation encore plus difficile.

La moyenne annuelle, pour la période 2016 à 2022, se situe aux alentours de CHF 270'000.00 mais en tenant compte des recettes extraordinaires constatées durant les années 2019 et 2020. En conséquence, CHF 250'000.00 ont été portés au budget 2024.

- *Pertes sur créances effectives (compte No 9100.3181.01)*

La crise du Covid et ses conséquences tels que le confinement, le télétravail, ou encore la prorogation d'actes de poursuites ont expliqué en grande partie les chiffres anormalement bas constatés durant les années 2020 et 2021. Il n'était en effet tout simplement pas possible que les contribuables qui ne pouvaient pas payer leurs impôts aient tout à coup disparu. Le comptes 2022 ont d'ailleurs montré un certain retour « à la normale ». Le budget 2024 correspond donc à la charge des comptes 2022, soit CHF 125'000.00.

- *Impôts sur la fortune (comptes No 9100.4001.01/02)*

Nous tablons quelque peu sur une augmentation de l'impôt sur la fortune. Nous nous rallions ainsi aux prévisions du canton.

- *Impôts sur le bénéfice des personnes morales (compte No 9100.4010.01)*

Certaines entreprises de la région surfent sur de bonnes conditions macro-économiques, malgré des difficultés d'approvisionnement. Ces conditions pourraient même s'améliorer encore un certain temps à moins que le franc fort, encore dopé par la hausse des intérêts, vienne jouer au trouble-fête. Les comptes 2022 ont montré des chiffres inégalés depuis la création de Valbirse et nous pensons que cette situation favorable va se poursuivre en 2024. C'est la raison pour laquelle, nous avons tablé sur des recettes fiscales en ce qui concerne l'impôt sur le bénéfice des personnes morales de CHF 400'000.00.

- *Impôts spéciaux (fonction No 9101)*

En ce qui concerne les impôts spéciaux constitués pour l'essentiel de gains immobiliers et de taxations spéciales, soit dit en passant impossible à budgétiser, nous tablons encore sur un marché de l'immobilier dynamique et cela malgré des prix « très » élevés que ce soit au niveau des transactions immobilières ou encore des coûts de la construction. A titre d'information, la moyenne annuelle (2016 à 2022) se situe à environ CHF 225'000.00 pour les gains immobiliers et CHF 240'000.00 pour les taxations spéciales. Pour 2024, nous avons reporté les chiffres du budget 2023.

- *Péréquation financière (fonction 9300)*

La moyenne des recettes fiscales des trois dernières années influe directement sur les sommes que nous percevons au titre de la péréquation financière. Les données du canton montrent ici une légère diminution.

- *Réserve de réévaluation / création d'une réserve de fluctuation*

Conformément aux dispositions cantonales, nous avons créé en 2021, une réserve de fluctuation en prélevant de la réserve de réévaluation un montant correspondant à 10 % des immobilisations financières (GM 107) et 5 % des immobilisations corporelles (GM 108). Le solde de la réserve de réévaluation doit ensuite être dissout à raison de 20 % par an au profit du compte de résultat, étant donné que le conseil communal a renoncé à créer un règlement ad hoc (fonction 9950). Pour 2024, le montant de la dissolution s'élève à CHF 21'778.00.

1.2.4 Budget 2024 des entreprises communales

Pour l'année du budget, hormis le service des déchets, tous les autres services autofinancés présentent des excédents de charges, mais ces derniers restent mesurés. Ces services fonctionnent selon les mêmes principes que le compte général et doivent pouvoir s'équilibrer. Si cela ne devait pas être le cas et que les financements spéciaux inscrits au passif au bilan étaient insuffisants pour couvrir les pertes, les tarifs doivent être adaptés. La question doit bien évidemment se poser s'agissant de charges récurrentes et c'est précisément le cas en ce qui concerne le service du traitement des eaux usées, encore fortement touché par les coûts de l'énergie. L'installation de nombreux panneaux solaires sur le toit de la station d'épuration à Court devrait cependant permettre de faire des économies d'électricité. En ce qui concerne le service du feu, la diminution de la taxe d'exemption en est la cause principale. Fort heureusement pour l'instant, les financements spéciaux sont encore suffisants pour absorber ces déficits (cf. tableau des capitaux propres, comptes No 29000.01 à 29003.01).

1.3 La quotité d'impôt prévue

Le budget 2024 est proposé avec une quotité inchangée de 2.0.

1.4 Les investissements

Lors de la séance du conseil communal du 21.09.2023, les membres ont définitivement arrêté les investissements nets pour 2024. Ils totalisent **CHF 924'200.00**, dont **CHF 295'000.00** pour les financements spéciaux (alimentation en eau et traitement des eaux usées). Il est à rappeler que la plupart des crédits d'engagement devront encore être soumis à l'approbation des organes compétents. Le détail des investissements figure plus en avant du présent rapport.

Conformément au programme de législature, les investissements futurs porteront principalement sur nos bâtiments qui nécessitent rappelons-le un entretien conséquent et régulier. En ce qui concerne l'école à journée continue (EJC), une étude sera lancée l'année prochaine pour trouver une solution pérenne aux conteneurs EJC.

Les investissements réservés aux bâtiments communaux représentent à eux seuls quelque 8 millions de francs pour les 10 prochaines années. Environ 6.5 millions de francs sont à partager entre l'alimentation en eau, le traitement des eaux usées et la gestion des déchets. Quelque 3.40 millions de francs sont destinés aux routes communales et le solde est réservé à l'aménagement des eaux et aux biens mobiliers. Il va sans dire que ces investissements pèsent lourd dans la balance et doivent absolument inciter le conseil communal à engager, pour chaque nouvel investissement, de profondes réflexions guidées par des mots tels que « priorité » ou « fonctionnalité ». Tout luxe inutile devra donc être écarté. Il est encore à noter que les sommes portées au plan des investissements ne sont pour la plupart que des estimations sommaires.

Pour rappel dans le compte des investissements, nous nous efforçons de budgétiser la part des dépenses et/ou recettes prévues pour l'année considérée et cela indépendamment du montant du crédit total. Par cette méthode, nous espérons réduire autant que possible l'écart entre les dépenses effectives et le budget des investissements. Les chiffres ont jusqu'à ce jour montré que malheureusement, il n'a jamais été possible de faire coïncider le budget d'investissements avec les dépenses effectives.

1.4.1 Le financement des investissements

Pour financer les investissements, nous avons concrètement deux possibilités, à savoir : l'autofinancement et/ou le recours à des fonds étrangers. Pour Valbirse, il est important de préciser que l'autofinancement doit rester un élément central de l'équation, tant notre besoin en investissements est important. Un découvert de financement inconsideré conduirait inmanquablement à un recours systématique à l'emprunt et ne ferait qu'exploser notre dette avec un risque non négligeable

en cas de hausse durable des taux d'intérêts. Il est donc essentiel de pouvoir maîtriser le compte de résultat pour assurer le meilleur autofinancement possible. Rappelons encore ici qu'une augmentation des taux d'intérêts de 1 % sur une dette de CHF 20'000'000.00 correspond environ à ½ dixième de quotité.

Dans le budget 2024 c'est justement l'autofinancement respectivement l'excédent/découvert de financement qui a été au cœur des négociations en matière d'investissements. Avec un découvert de financement raisonnable de CHF 383'692.00, notre endettement supplémentaire potentiel reste modéré.

Actuellement, les taux d'intérêt pour un emprunt de CHF 1'000'000.00 varient entre 2.1 % à 2.5 % pour une durée allant jusqu'à 20 ans et il est difficile d'estimer un seuil inacceptable pour notre économie capitaliste. Il ne fait cependant aucun doute que des taux d'intérêts, tels qu'ils étaient pratiqués dans les années 90, auraient un impact catastrophique pour nos économies mondialisées, interconnectées et surendettées. En conséquence, nous pensons que les taux d'intérêts vont encore augmenter mais de manière modérée.

L'autofinancement calculé pour le budget 2024 se monte à CHF 540'508.00. Ce chiffre n'est pas élevé mais rappelons que des sommes importantes ont été prélevées des financements spéciaux pour l'entretien des bâtiments du patrimoine administratif.

1.5 L'endettement

Les bons résultats des comptes 2015 à 2022 conjugués aux reports de certains investissements et donc aux liquidités qui y sont associés ont permis de réduire la dette initiale de Valbirse de manière significative. A titre d'information, notre dette se monte à ce jour à CHF 16'200'000.00 (GM 2014, 2064) soit environ CHF 4'050.00 par habitant et notre taux moyen des intérêts se situe aux alentours de 0.85 %. La charge des intérêts débiteurs reste donc encore contenue, mais cela va inmanquablement changer ces prochaines années au fur et à mesure des échéances.

L'endettement de la commune mixte de Valbirse reste donc un problème et nous nous efforçons toujours de répartir les échéances dans le temps pour amortir autant soit peu le choc en cas d'une hausse rapide et durable des taux d'intérêts. Il n'en reste pas moins qu'une politique de désendettement reste un objectif important et il est primordial qu'une réflexion à ce sujet soit abordée en parallèle avec le financement de tel ou tel objet. Au vu de l'important besoin en investissements de la commune de Valbirse, l'augmentation de la dette est inévitable mais elle doit rester mesurée.

1.6 Les capitaux propres

Les capitaux propres s'élèveront probablement au 31 décembre 2024 à quelque CHF 14'344'000.00 et ils se composent des éléments suivants :

- Financements spéciaux (anciennement FS équilibre de la tâche) : CHF 1'659'000.00 ;
- Préfinancements (anciennement FS maintien de la valeur et fonds communaux) : CHF 6'735'000.00 ;
- Excédent de bilan (anciennement fortune nette) : CHF 3'644'000.00 ;
- Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier : CHF 22'000.00 ;
- Réserve de fluctuation : CHF 245'000.00 ;
- Réserve pour les amortissements supplémentaires : CHF 2'039'000.00.

Le tableau des capitaux propres détaillé figure plus en avant dans le présent rapport.

2 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

2.1 Généralités

Le budget 2024 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la loi sur les communes (LCo; RSB 170.11).

2.2 Amortissements

2.2.1 Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo)

Le patrimoine administratif existant du compte général au 1^{er} janvier 2016 a été repris à sa valeur comptable dans le MCH2. Il se montait alors à CHF 4'909'722.90. Il devait être amorti en 16 ans, ce qui représentait une somme de CHF 306'857.70 (taux d'amortissement annuel : 6.25 %)

Depuis, nous avons procédé à un amortissement non planifié de CHF 429'219.00 suite à la vente du bâtiment de la piscine de l'Orval à la nouvelle société anonyme pour la somme symbolique de CHF 1.00. Cela a eu comme conséquence de modifier l'amortissement ordinaire du patrimoine administratif existant qui se monte désormais à CHF 267'841.00 (*y compris l'amortissement du PA existant pour les véhicules du service de défense*). Ce montant, sauf modification ultérieure, sera inscrit chaque année dans le compte de résultat et cela jusqu'à la fin de l'année 2031.

2.2.2 Patrimoine administratif : cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo)

Le patrimoine administratif dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement est amorti de manière linéaire en fonction des attributions aux financements spéciaux «maintien de la valeur» de l'année précédant l'introduction du MCH2. Cependant, à partir de l'année 2022, il n'y a plus de patrimoine existant dans les domaines autofinancés, et donc par conséquent, il n'y a plus d'amortissement à inscrire au budget.

2.2.3 Nouveau patrimoine administratif

S'agissant des éléments intégrés dans le patrimoine administratif après l'introduction du MCH2, les amortissements planifiés sont calculés selon les catégories d'immobilisations et les durées d'utilisation (annexe 2 OCo). Le patrimoine administratif est donc amorti de manière linéaire. Par ailleurs, la comptabilisation du montant de l'amortissement n'intervient que lors de la mise en service de l'immobilisation, ce qui peut conduire à des différences notables dans le compte de résultats si tout ne se passe pas comme prévu. En effet, il se pourrait qu'aucun amortissement ne soit comptabilisé alors que d'importantes sommes aient déjà été engagées, améliorant ainsi d'autant le compte de résultat mais grevant la trésorerie.

2.2.4 Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo)

Des amortissements supplémentaires ne concernent que le **compte général** et sont comptabilisés lorsque, pour l'exercice considéré :

- a) le compte de résultats enregistre un excédent de revenus, et que
- b) les amortissements ordinaires sont inférieurs aux investissements nets.

Pour 2024, les conditions sont remplies et nous avons dû budgétiser CHF 68'554.00 d'amortissements supplémentaires (compte No 9900.3894.01).

2.3 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Le conseil communal inscrit les dépenses d'investissements au compte de résultats jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 (*au plus jusqu'aux limites d'inscription à l'actif au sens de l'art. 79a OCo*). Il suit à cet égard une pratique constante que ce soit pour le compte général et les comptes autofinancés.

3 Commentaires

3.1 Généralités

Le budget 2024, qui est proposé à l'approbation du conseil général, fait état d'un **excédent de revenus du compte général de CHF 29'568.00 respectivement CHF 6'018.00 pour le compte global**. Pour rappel, la quotité d'impôt reste inchangée à 2.0 et un dixième de quotité représente une somme d'environ CHF 440'000.00.

3.2 Compte de résultats

Les commentaires du budget 2024, selon les groupes de matières à 2 positions, figurent ci-dessous. Les comparaisons se font principalement par rapport au budget 2023.

GM	Compte de résultat	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges de personnel	5 446 306.00		5 199 902.00		4 831 477.09	

3.2.1 Commentaires concernant l'évolution des charges de personnel

Les différences par rapport au budget 2023 proviennent des postes suivants, notamment :

- De façon générale, le budget 2024 tient compte d'une augmentation de la masse salariale de 2.0 % pour compenser le renchérissement ;
- Le succès de l'école à journée continue (EJC) ne se dément pas. Les charges de personnel ont été calculées par la directrice en fonction des besoins et elles sont en augmentation ;
- A la crèche « Au p'tit Château », les nouvelles normes cantonales imposent une surveillance des enfants par du personnel spécialisé avec les conséquences financières que cela implique. Par ailleurs, nous avons prévu dans le budget 2024, une réserve de CHF 10'000.00 pour des heures supplémentaires car actuellement, le taux d'occupation de la crèche est très important puisqu'il avoisine 25 places à 100 %/jour ;
- Compte tenu des dossiers à traiter, le directeur du service social a recalculé les besoins en personnel et les chiffres sont en en légère diminution par rapport au budget précédent ;
- Comme l'année dernière, le conseil communal a décidé d'engager un aide-cantonnier pour la période hivernale ;
- Les cotisations aux assurances sociales, calculées pour la plupart par rapport à la masse salariale, expliquent encore la différence. A ce titre, relevons que notre assureur couvrant le risque « accidents » a résilié le contrat invoquant une importante sinistralité. Nous n'avons pas eu le choix que de conclure un nouveau contrat auprès d'un concurrent, mais à des taux de prime supérieurs ;
- Le conseil communal a décidé de renforcer la formation continue du personnel et la somme globale a été augmentée.

GM	Compte de résultat	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4 839 001.00		4 054 895.00		3 934 124.16	

3.2.2 Commentaires concernant l'évolution des charges de biens, services et marchandises

Les différences par rapport au budget 2023 proviennent des postes suivants, notamment :

- Les fournitures scolaires et les moyens d'enseignement sont en augmentation ;
- Les repas et les goûtés servis à la crèche « Au P'tit Château » seront désormais confectionnés dans les cuisines de la crèche de Loveresse à un prix quelque peu supérieur, mais ils répondent aux normes « Fourchette verte ». Les repas pour bébés et les déjeuners par contre, continueront d'être confectionnés à la crèche communale et le budget tient compte de ces dépenses supplémentaires ;
- Le conseil communal a décidé d'accéder à différentes demandes en ce qui concerne le renouvellement de machines et de véhicules. Il a donné son accord, notamment pour l'achat d'un élévateur électrique et d'une saleuse pour le service de la voirie ;
- A l'école primaire, il est prévu d'acquérir du matériel informatique supplémentaire principalement sous la forme d'iPads ;
- A l'administration, le conseil communal a donné son accord pour l'achat d'un nouveau logiciel pour la gestion des ressources humaines ainsi que la modification de notre logiciel GED devant assurer à terme l'archivage électronique des documents ;
- Le succès de l'école à journée continue ne se dément pas et chaque année, le budget réservé aux repas doit être réadapté ;
- Le budget prévoit des honoraires d'un montant de CHF 100'000.00 pour une étude sur une nouvelle école à journée continue ;
- Le mandat de direction du Service social Centre-Orval (SSCO) se termine en juin prochain et le budget a été adapté en conséquence ;
- Le gazon du centre sportif à Malleray est en très mauvais état. Un entretien spécifique est nécessaire ;
- Une réfection du carrefour situé au « Coin dessus » à Malleray est prévu au budget ;
- Une citerne d'eau de pluie sera installée au club house du tennis ;
- Il est prévu de rénover la place de jeux située à « Sous les Colons » ;
- Dans les bâtiments scolaires, des entretiens importants seront réalisés. Cela concerne notamment le remplacement des fenêtres ainsi que l'aménagement d'une classe pilote ou la réfection d'un étage à l'école primaire de Malleray. Le clocher de l'école primaire de Pontenet sera réparé, de même que la sonnerie de l'école primaire de Bévillard. Toutes ces sommes seront prélevées des préfinancements à disposition ;
- Dans le budget 2024, les manifestations sont clairement identifiées par un compte dédié, à savoir le compte No 3199.7X.

GM	Compte de résultat	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
33	Amortissement du patrimoine administratif	677 422.00		679 946.00		502 766.69	

3.2.3 Commentaires concernant les charges d'amortissement du patrimoine administratif

Il s'agit des amortissements appliqués au patrimoine administratif existant ainsi qu'aux nouveaux investissements, calculés conformément aux règles du MCH2. Rappelons à ce titre qu'il est difficile de budgétiser les amortissements sur les investissements partant du fait que les amortissements ne sont comptabilisés qu'après la date de mise en service de l'immobilisation et cette date est difficilement prévisible suivant les projets.

GM	Compte de résultat	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
34	Charges financières	228 050.00		307 000.00		166 769.52	

3.2.4 Commentaires concernant l'évolution des charges financières

La différence provient principalement des intérêts sur fonds étrangers qui ont été recalculés par rapport à l'augmentation présumée de la dette. Actuellement, les taux d'intérêts se situent aux alentours de 2 % p.a. pour des périodes allant jusqu'à 10 ans.

En ce qui concerne les bâtiments du patrimoine financier, le budget 2024 ne prévoit pas de dépenses particulières, si ce n'est de l'entretien courant.

GM	Compte de résultat	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	577 214.00		645 100.00		594 083.00	

3.2.5 Commentaires concernant l'évolution des attributions aux fonds et financements spéciaux

Il s'agit d'attributions aux fonds du maintien de la valeur dans les domaines de l'alimentation en eau ainsi que du traitement des eaux usées. La différence provient principalement du fait que le conseil communal a décidé de diminuer l'attribution du montant prévu pour les taxes de raccordement. Pour information, les attributions aux fonds du maintien de la valeur, qu'il s'agisse de l'alimentation en eau ou encore du traitement des eaux usées, correspondent à 60 % des valeurs de remplacement (minimum légal).

GM	Compte de résultat	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
36	Charges de transfert	15 889 801.00		19 231 315.00		15 498 661.19	

3.2.6 Commentaires concernant l'évolution des charges de transfert

Par charges ou revenus de transfert, on entend tout mouvement financier entre la confédération, le canton, les syndicats de communes et la commune. Il s'agit principalement de charges et de revenus provenant des systèmes de répartitions des tâches, de compensation des charges ainsi que de la péréquation financière. Nous n'avons donc aucune influence sur ces montants. La différence par rapport à 2023 provient principalement des éléments suivants :

- Les charges de la société anonyme « Piscine de l'Orval SA » sont en forte augmentation. La raison principale est à rechercher dans l'augmentation des charges salariales. Le recours à du personnel supplémentaire est en effet nécessaire pour assurer une sécurité optimale autour des bassins ;
- Nous avons diminué de manière importante le budget de l'aide matérielle en matière d'aide sociale suite au départ du Service social Centre-Orval (SSCO) de la commune de Reconvilier. Rappelons cependant que ces charges sont portées à la répartition des charges et n'influent donc pas sur le résultat ;
- Les avances de recouvrement des contributions d'entretien pour enfants ont également été corrigées par rapport aux dernières données à disposition ;
- L'attrait de l'accueil de la petite enfance ne se dément pas et nous avons adapté le montant que nous versons au titre de bons de garde en faveur de diverses institutions ;
- Il semblerait que les coûts de l'énergie aient un impact moins important que prévu à la station d'épuration de Court (SECOR) et cela d'autant plus que cette dernière a été équipée récemment de nombreux panneaux solaires. Les charges sont donc en diminution par rapport au budget 2023 ;
- L'augmentation de la part aux traitements des enseignants, aux prestations complémentaires à l'AVS/AI, aux transports publics du canton de Berne apportent encore quelques explications.

GM	Compte de résultat	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
38	Charges extraordinaires	313 348.00		93 194.00		1 179 096.90	

3.2.7 Commentaires concernant l'évolution des charges extraordinaires

Deux raisons principales expliquent l'augmentation des charges extraordinaires. L'attribution au financement spécial « Fonds en faveur du climat » d'une part et l'attribution à la réserve de politique financière (amortissements supplémentaires) d'autre part. Selon les directives cantonales en matière de MCH2, l'attribution à la réserve de politique financière doit être calculé lorsque le budget présente un excédent de revenus.

GM	Compte de résultat	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
39	Imputations internes	1 190 576.00		1 335 636.00		1 487 527.20	

3.2.8 Commentaires concernant l'évolution des imputations internes

Pour rappel selon le MCH2, les imputations internes ne peuvent être comptabilisées qu'à l'intérieur du compte général (sans les financements spéciaux). Les imputations internes entre le compte général et les financements spéciaux doivent être comptabilisés quant à eux au moyen des groupes de matières 34/44 et

36/46. Dans le budget 2024, les comptes 2022 ont servi de base de calcul pour les imputations internes. Rappelons que les imputations internes doivent être équilibrées (équivalence entre les groupes de matières 39 et 49). Elles n'ont de ce fait aucune incidence sur le résultat.

La différence par rapport au budget 2023 provient principalement de l'imputation du forfait APEA (fonctions 1402 et 5792).

GM	Compte de résultat	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux		10 521 505.00		9 782 790.00		10 143 318.05

3.2.9 Commentaires concernant l'évolution des revenus fiscaux

L'exercice visant à établir un budget sur les entrées fiscales compte tenu du contexte actuel est le meilleur moyen de se confronter à l'erreur. Néanmoins, en fonction du contexte économique actuel ainsi que des expériences que nous avons faites depuis la sortie de la crise du Covid et le conflit en Ukraine, l'administration des finances a élaboré un budget des revenus fiscaux clairement optimiste.

Impôts des personnes physiques

L'impôt sur le revenu des personnes physiques de l'année courante (compte No 9100.4000.01) a été budgétisé en appliquant un taux de progression de 3.45 % par rapport aux recettes prévues pour l'année 2023, soit CHF 7'250'000.00. En ce qui concerne les impôts sur le revenu des personnes physiques pour les années antérieures (compte No 9100.4000.02), CHF 250'000.00 de recettes ont été portées au budget. Cela correspond plus ou moins à la moyenne observée durant la période 2016 à 2022.

Les projections cantonales montrent une légère augmentation des recettes fiscales en matière d'impôt sur la fortune. Le budget 2024 a été corrigé dans ce sens.

Les éliminations d'impôts par suite d'actes de défaut de biens constatées en 2022 ont servi de base au budget 2024.

Impôts des personnes morales

Dans les comptes 2022, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales a atteint un sommet jamais enregistré depuis la création de Valbirse. La raison est à rechercher dans une reprise très rapide de l'économie après les années Covid certainement amplifiée par un retard en matière d'investissements dû peut-être à une certaine frilosité durant ces années incertaines ou peut-être plus simplement, par manque de matières premières voire de composants en tous genres. L'optimiste pour 2024 reste donc encore de mise, mais tout porte à croire que les recettes fiscales des personnes morales tendront à diminuer ces prochaines années. Pour l'année 2024 un montant de CHF 400'000.00 a été porté au budget. L'exercice reste cependant difficile, tant les recettes sont variables d'années en années.

Impôts spéciaux

La hausse des taux d'intérêts va certainement ralentir les opérations immobilières mais tout dépend de l'ampleur de cette hausse. Dans le contexte actuel, une hausse massive des taux d'intérêts est peu probable, car elle serait catastrophique pour l'ensemble de l'économie. Pour l'instant, le domaine de la construction se maintient encore à un bon niveau malgré des coûts élevés tant au niveau des coûts de construction que des prix de l'immobilier. L'optimisme reste de mise pour le budget 2024. Rappelons que ces postes sont quasiment impossibles à estimer.

Taxes immobilières

La nouvelle évaluation générale des immeubles initiée en 2020, l'augmentation du taux de la taxe immobilière à 1.5 ‰ au 1^{er} janvier 2021 ainsi que les nouvelles constructions vont inmanquablement améliorer le montant perçu au titre de la taxe immobilière.

GM	Compte de résultat	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
41	Revenus régaliens et de concessions		145 000.00		145 000.00		145 242.45

3.2.10 Commentaires concernant l'évolution des revenus régaliens et de concessions

Rien de spécial n'est à signaler dans ce poste, si ce ne sont les revenus des concessions versés par les BKW. Le budget 2024 correspond environ aux recettes de l'année 2022. Rappelons qu'au budget 2024, cette somme a été attribuée au financement spécial « Fonds en faveur du climat » et prélevée dudit fonds pour financer le remplacement des fenêtres de l'école primaire de Malleray.

GM	Compte de résultat	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
42	Taxes		3 386 050.00		3 302 450.00		3 285 325.33

3.2.11 Commentaires concernant l'évolution des taxes

Le succès de la crèche « Au P'tit Château » ne se dément pas et le taux d'occupation actuellement avoisine 25 places par jour contre 22 en situation normale. Les pensions facturées aux parents ont donc été réadaptées en fonction de cette nouvelle donnée.

Par ailleurs, il n'est pas prévu d'adaptations de tarifs qu'il s'agisse de la taxe sur les eaux, les eaux usées, la taxe des pompes ou encore celle des déchets. Ces revenus reposent en principe sur les résultats de l'exercice 2022.

GM	Compte de résultat	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
44	Revenus financiers		334 878.00		334 578.00		402 335.55

3.2.12 Commentaires concernant l'évolution des revenus financiers

Rien de spécial n'est à signaler dans ce groupe de matière. Le budget 2024 est à l'image du budget de l'année précédente.

GM	Compte de résultat	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		99 375.00		94 275.00		53 058.94

3.2.13 Commentaires concernant l'évolution des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Les montants prélevés sur les fonds de maintien de la valeur dans les domaines de l'alimentation en eau et du traitement des eaux usées correspondent aux amortissements pour des immobilisations qui ont déjà été mises en service ou qui le seront jusqu'au 31.12.2024.

GM	Compte de résultat	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
46	Revenus de transfert		12 556 233.00		15 895 620.00		12 373 751.08

3.2.14 Commentaires concernant l'évolution des revenus de transfert

Les mêmes remarques du groupe de matière 36 s'appliquent aux revenus de transfert. Les différences se trouvent principalement dans les postes suivants :

- A la suite du départ de la commune de Reconvilier, la diminution des sommes versées au titre de l'aide matérielle (aide sociale) diminue d'autant les montants pouvant être portés à la répartition des charges. Il en va de même pour les recettes liées aux dossiers provenant de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) ;
- Il est très difficile de budgétiser les recettes provenant du système des bons de garde. Nous nous sommes cependant basés sur la situation actuelle ;
- Les chiffres projetés pour la péréquation financière laissent apparaître une légère diminution pour 2024. Avons-nous été trop optimistes en ce qui concernent les recettes fiscales ? L'avenir le confirmera ou l'infirmera ;
- Les subventions cantonales pour la gestion de l'école à journée continue (EJC) sont directement liées au succès de ce service et le budget est donc en augmentation ;
- Enfin, la participation des communes aux frais de fonctionnement du Service social Centre-Orval (SSCO) est en augmentation. Cette tendance s'observe également dans les services sociaux de la région. La participation prévue s'élève à CHF 30.00/habitant.

GM	Compte de résultat	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
48	Revenus extraordinaires		934 119.00		310 897.00		504 484.15

3.2.15 Commentaires concernant l'évolution des revenus extraordinaires

D'importantes charges d'entretien des bâtiments du patrimoine administratif ont été directement prélevées de financements spéciaux, ce qui a comme conséquence de montrer un budget 2024 meilleur qu'il ne l'est en réalité. Dans un tel cas de figure, l'autofinancement s'en retrouve diminué d'autant. C'est la raison la laquelle, afin de maintenir un découvert de financement raisonnable, il a été nécessaire de procéder à un report des investissements qui avaient été initialement prévus au bâtiment de l'ancien stand de tir de Bévillard et dans le domaine des routes communales.

GM	Compte de résultat	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
49	Imputations internes		1 190 576.00		1 335 636.00		1 487 527.20

3.2.16 Commentaires concernant l'évolution des imputations internes

Les mêmes remarques du groupe de matière 39 s'appliquent au groupe de matière 49. L'imputation interne relative au montant perçu pour la protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) explique en grande partie la différence.

3.3 Investissements

Les investissements nets proposés pour l'année 2024 sont relativement modestes puisqu'ils totalisent CHF 629'200.00 pour le compte général et CHF 295'000.00 pour les comptes autofinancés.

Dans le détail, les investissements 2024 (ou parts d'investissements) sont les suivants :

<u>Investissements 2024</u>				
Investissements	Crédit voté	Dépenses	Recettes	Totaux
<u>1401 Routes, voies de communications, éclairage public</u>				485 000.00
Viabilisation les Côtes, Bévillard	498 000.00	285 000.00		
Zone 30 km/h (Malleray sud)		200 000.00		
<u>1404 Terrains bâtis</u>				144 200.00
Rénovation de la scène de la salle communale		144 200.00		
<u>1406 Biens mobiliers</u>				0.00
<u>14031 Financement spécial "Alimentation en eau"</u>				175 000.00
Viabilisation les Côtes à Bévillard	191 000.00	175 000.00		
<u>14032 Financement spécial "Traitement des eaux usées"</u>				120 000.00
Viabilisation les Côtes à Bévillard	131 000.00	120 000.00		
Total investissements :				924 200.00
- dont ceux à charge du compte général				629 200.00
- dont ceux à charge des services autofinancés				295 000.00

4 Résultat

4.1 Vue d'ensemble

	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Résultat annuel CR, compte global (GM 90)	6 018.00	-345 742.00	200 537.00
Résultat annuel CR, compte général (GM 900)	29 568.00	-70 461.00	166 589.39
Résultat annuel, financements spéciaux selon législation (GM 901)	-23 550.00	-275 281.00	33 947.61
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM 400)	8 391 805.00	8 032 940.00	7 832 377.35
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM 401)	597 500.00	232 350.00	609 951.45
Taxe immobilière (GM 4021)	865 000.00	850 000.00	858 303.05
Investissements nets (GM 5 ./ 6)	924 200.00	1 462 000.00	1 429 953.12

4.2 Résultat du compte global

4.2.1 Compte de résultats

Pour rappel, par compte global, on entend l'excédent de charges/revenus du compte général plus l'excédent de charges/revenus des financements spéciaux.

		Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	27 429 744.00	29 811 158.00	25 361 112.13
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	26 708 163.00	29 220 135.00	26 000 695.85
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-721 581.00	-591 023.00	639 583.72
Charges financières (GM 34)	CHF	228 050.00	307 000.00	166 769.52
Revenus financiers (GM 44)	CHF	334 878.00	334 578.00	402 335.55
Résultat provenant de financements	CHF	106 828.00	27 578.00	235 566.03
Résultat opérationnel	CHF	-614 753.00	-563 445.00	875 149.75
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	313 348.00	93 194.00	1 179 096.90
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	934 119.00	310 897.00	504 484.15
Résultat extraordinaire	CHF	620 771.00	217 703.00	-674 612.75
Résultat total, compte de résultats	CHF	6 018.00	-345 742.00	200 537.00
Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)				

4.2.2 *Compte des investissements*

Remarque : Les dépenses sont mentionnées en (+) et les recettes en (-)

		Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Dépenses d'investissement (GM 690)	CHF	924 200.00	1 462 000.00	1 655 581.87
Recettes d'investissement (GM 590)	CHF	0.00	0.00	-225 628.75
Résultat du compte des investissements	CHF	924 200.00	1 462 000.00	1 429 953.12

4.2.3 *Résultat du financement*

				Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
<i>Autofinancement:</i>						
Résultat total, compte de résultats	90		CHF	6 018.00	-345 742.00	200 537.00
Amortissements du patrimoine administratif	33	+	CHF	677 422.00	679 946.00	502 766.69
Attributions aux fonds et financements spéciaux	35	+	CHF	577 214.00	645 100.00	594 083.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45	-	CHF	99 375.00	94 275.00	53 058.94
Rectifications, prêts PA	364	+	CHF	0.00	0.00	0.00
Rectifications, participations PA	365	+	CHF	0.00	0.00	77 150.00
Amortissements, subventions d'investissement	366	+	CHF	0.00	0.00	0.00
Amortissements supplémentaires	3894	+	CHF	68 554.00	0.00	448 805.50
Attributions aux capitaux propres	389	+	CHF	244 794.00	93 194.00	730 291.40
Revalorisation du patrimoine financier	4490	-	CHF	0.00	0.00	0.00
Prélèvements sur les capitaux propres	489	-	CHF	934 119.00	310 897.00	504 484.15
Autofinancement			CHF	540 508.00	667 326.00	1 996 090.50
<i>Investissements nets:</i>						
Résultat du compte des investissements (selon ch. 3.2.2 5 ./ 6)			CHF	924 200.00	1 462 000.00	1 429 953.12
Résultat du financement			CHF	-383 692.00	-794 674.00	566 137.38
(+ = excédent de financement / - = découvert de financement)						

4.3 Résultat du compte général

Pour rappel, par compte général, on entend l'excédent de charges/revenus du compte de résultats sans les financements spéciaux, respectivement financements spéciaux balancés.

		Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	24 953 289.00	27 042 572.00	22 955 060.85
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	24 247 788.00	26 698 860.00	23 565 253.36
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-705 501.00	-343 712.00	610 192.51
Charges financières (GM 34)	CHF	203 050.00	281 900.00	143 903.82
Revenus financiers (GM 44)	CHF	334 778.00	329 878.00	402 279.70
Résultat provenant de financements	CHF	131 728.00	47 978.00	258 375.88
Résultat opérationnel	CHF	-573 773.00	-295 734.00	868 568.39
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	313 348.00	73 194.00	1 159 096.90
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	916 689.00	298 467.00	457 117.90
Résultat extraordinaire	CHF	603 341.00	225 273.00	-701 979.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	29 568.00	-70 461.00	166 589.39
Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)				

4.4 Résultat du financement spécial «alimentation en eau»

		Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	980 744.00	1 008 265.00	959 785.46
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	982 335.00	1 010 950.00	958 729.81
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	1 591.00	2 685.00	-1 055.65
Charges financières (GM 34)	CHF	20 000.00	20 000.00	18 525.50
Revenus financiers (GM 44)	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat provenant de financements	CHF	-20 000.00	-20 000.00	-18 525.50
Résultat opérationnel	CHF	-18 409.00	-17 315.00	-19 581.15
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	0.00	0.00	0.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	-18 409.00	-17 315.00	-19 581.15
Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)				

4.5 Résultat du financement spécial «traitement des eaux usées»

		Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	916 770.00	1 038 575.00	901 612.81
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	909 040.00	941 325.00	906 771.18
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-7 730.00	-97 250.00	5 158.37
Charges financières (GM 34)	CHF	5 000.00	5 000.00	4 340.20
Revenus financiers (GM 44)	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat provenant de financements	CHF	-5 000.00	-5 000.00	-4 340.20
Résultat opérationnel	CHF	-12 730.00	-102 250.00	818.17
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	0.00	0.00	0.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	-12 730.00	-102 250.00	818.17
Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)				

4.6 Résultat du financement spécial «gestion des déchets»

		Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	374 320.00	487 855.00	352 986.58
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	403 000.00	403 000.00	400 587.55
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	28 680.00	-84 855.00	47 600.97
Charges financières (GM 34)	CHF	0.00	100.00	0.00
Revenus financiers (GM 44)	CHF	100.00	0.00	55.85
Résultat provenant de financements	CHF	100.00	-100.00	55.85
Résultat opérationnel	CHF	28 780.00	-84 955.00	47 656.82
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	0.00	0.00	0.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	28 780.00	-84 955.00	47 656.82
Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)				

4.7 Résultat du financement spécial «service du feu»

		Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	204 621.00	233 891.00	191 666.43
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	166 000.00	166 000.00	169 353.95
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-38 621.00	-67 891.00	-22 312.48
Charges financières (GM 34)	CHF	0.00	0.00	0.00
Revenus financiers (GM 44)	CHF	0.00	4 700.00	0.00
Résultat provenant de financements	CHF	0.00	4 700.00	0.00
Résultat opérationnel	CHF	-38 621.00	-63 191.00	-22 312.48
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	0.00	20 000.00	20 000.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	17 430.00	12 430.00	47 366.25
Résultat extraordinaire	CHF	17 430.00	-7 570.00	27 366.25
Résultat total, compte de résultats	CHF	-21 191.00	-70 761.00	5 053.77
Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)				

Pour rappel et à partir de l'année 2021, la taxe d'exemption du service de défense se monte à 3 % de l'impôt cantonal (maximum de CHF 450.00). Le montant du financement spécial est encore suffisant pour absorber cette perte.

5 Compte de résultats

5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres)

Chiffres (→ automatiquement générés par le système informatique)

GM	Compte de résultat	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	Compte de résultats	29 220 066.00	29 220 066.00	31 546 988.00	31 546 988.00	28 414 623.90	28 414 623.90
3	Charges	29 161 718.00		31 546 988.00		28 194 505.75	
30	Charges de personnel	5 446 306.00		5 199 902.00		4 831 477.09	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4 839 001.00		4 054 895.00		3 934 124.16	
33	Amortissement du patrimoine administratif	677 422.00		679 946.00		502 766.69	
34	Charges financières	228 050.00		307 000.00		166 769.52	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	577 214.00		645 100.00		594 083.00	
36	Charges de transfert	15 889 801.00		19 231 315.00		15 498 661.19	
38	Charges extraordinaires	313 348.00		93 194.00		1 179 096.90	
39	Imputations internes	1 190 576.00		1 335 636.00		1 487 527.20	
4	Revenus		29 167 736.00		31 201 246.00		28 395 042.75
40	Revenus fiscaux		10 521 505.00		9 782 790.00		10 143 318.05
41	Revenus régaliens et de concessions		145 000.00		145 000.00		145 242.45
42	Taxes		3 386 050.00		3 302 450.00		3 285 325.33
44	Revenus financiers		334 878.00		334 578.00		402 335.55
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		99 375.00		94 275.00		53 058.94
46	Revenus de transfert		12 556 233.00		15 895 620.00		12 373 751.08
48	Revenus extraordinaires		934 119.00		310 897.00		504 484.15
49	Imputations internes		1 190 576.00		1 335 636.00		1 487 527.20
9	Comptes de clôture	58 348.00	52 330.00	0.00	345 742.00	220 118.15	19 581.15
90	Clôture du compte de résultats	58 348.00	52 330.00		345 742.00	220 118.15	19 581.15

5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre)

Chiffres (→ automatiquement générés par le système informatique)

Classification fonctionnelle	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Classification fonctionnelle	29 220 066.00	29 220 066.00	31 546 988.00	31 546 988.00	28 414 623.90	28 414 623.90
0 Administration générale	1 952 182.00	212 200.00	1 863 120.00	252 500.00	1 918 351.16	294 356.00
Charges nettes		1 739 982.00		1 610 620.00		1 623 995.16
1 Ordre et sécurité publics, défense	1 231 096.00	1 085 921.00	1 367 260.00	1 266 251.00	1 364 859.85	1 300 171.75
Charges nettes		145 175.00		101 009.00		64 688.10
2 Formation	7 361 405.00	3 223 863.00	6 470 406.00	2 640 680.00	6 434 093.29	2 588 990.50
Charges nettes		4 137 542.00		3 829 726.00		3 845 102.79
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	652 068.00	106 000.00	512 911.00	56 000.00	561 969.66	122 090.70
Charges nettes		546 068.00		456 911.00		439 878.96
4 Santé	29 475.00		26 975.00		23 925.10	
Charges nettes		29 475.00		26 975.00		23 925.10
5 Sécurité sociale	12 262 875.00	8 586 270.00	15 565 195.00	11 847 200.00	11 906 909.25	8 558 490.53
Charges nettes		3 676 605.00		3 717 995.00		3 348 418.72
6 Transports et télécommunications	1 362 617.00	183 000.00	1 289 260.00	211 000.00	1 333 060.97	255 823.63
Charges nettes		1 179 617.00		1 078 260.00		1 077 237.34
7 Protection de l'environn. et aménag. du territoi	2 668 316.00	2 509 304.00	2 930 870.00	2 745 485.00	2 600 328.89	2 484 154.69
Charges nettes		159 012.00		185 385.00		116 174.20
8 Economie publique	253 800.00	344 150.00	95 400.00	181 546.00	154 418.05	157 319.75
Revenus nets	90 350.00		86 146.00		2 901.70	
9 Finances et impôts	1 446 232.00	12 969 358.00	1 425 591.00	12 346 326.00	2 116 707.68	12 653 226.35
Revenus nets	11 523 126.00		10 920 735.00		10 536 518.67	

6 Compte des investissements

6.1 Aperçu du compte des investissements selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre)

Chiffres (→ n'ont pas été automatiquement générés par le système informatique)

<u>Investissements 2024</u>		
Investissements	Recettes	Totaux
<u>1401 Routes, voies de communications, éclairage public</u>		485 000.00
<u>1404 Terrains bâtis</u>		144 200.00
<u>14031 Financement spécial "Alimentation en eau"</u>		175 000.00
<u>14032 Financement spécial "Traitement des eaux usées"</u>		120 000.00
Total investissements :		924 200.00
<i>- dont ceux à charge du compte général</i>		<i>629 200.00</i>
<i>- dont ceux à charge des services autofinancés</i>		<i>295 000.00</i>

7 Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les modifications prévues dans les capitaux propres.

7.1 Evaluations

Ci-dessous, vous trouverez le tableau des capitaux propres :

Chiffres (→ n'ont pas été automatiquement générés par le système informatique)

Capitaux propres au 01.01.2024 (estimation)			Changements intervenus pendant l'exercice			Capitaux propres 31.12.2024 (estimation)					
CHF			Motifs de l'augmentation (+)			Motifs de la diminution (-)					
CHF			CHF			CHF					
29	Capitaux propres	14 572 883			822 310			-1 051 420	29	Capitaux propres	14 343 773
290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	1 682 521		Attrib. aux FS, capitaux propres	28 780		Prélèv. sur les FS, capitaux propres	-52 330	290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	1 658 971
29000.01	FS «service du feu» SP Moron	241 567	9010.01	Bénéfice	0	9011.01	Perte	-21 191	29000.01	FS «service du feu» SP Moron	220 376
29001.01	FS «alimentation en eau»	495 821	9010.01	Bénéfice	0	9011.01	Perte	-18 409	29001.01	FS «alimentation en eau»	477 412
29002.01	FS «traitement des eaux usées»	543 695	9010.01	Bénéfice	0	9011.01	Perte	-12 730	29002.01	FS «traitement des eaux usées»	530 965
29003.01	FS «gestion des déchets»	401 438	9010.01	Bénéfice	28 780	9011.01	Perte	0	29003.01	FS «gestion des déchets»	430 218
2900x	FS «transfert de PA» (art. 85a OCo)	0	3898.xx		0	4898.xx		0	2900x	FS «transfert de PA» (art. 85a OCo)	0
292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0	3892	Attributions aux réserves provenant	0	4892	Prélèvements sur les	0	292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0
293	Préfinancements	7 016 922		Attrib. aux préfin. des capitaux propres	695 408		Prélèv. sur les préfin. des capitaux propres	-977 312	293	Préfinancements	6 735 018
29300.03	Préfinancement, carottages FCBM (abrogé 26.06.23)	0			0			0	29300.03	Préfinancement, carottages FCBM (abrogé 26.06.23)	0
29300.04	Préfinancement, crèche	16 647			0	4893	Prélèvement	-5 000	29300.04	Préfinancement, crèche	11 647
29300.05	Préfinancement, fonds des bourses (abrogé 15.03.21)	0			0			0	29300.05	Préfinancement, fonds des bourses (abrogé 15.03.21)	0
29300.06	Préfinancement, véhicules SP	173 900			0	4893	Prélèvement	-17 430	29300.06	Préfinancement, véhicules SP	156 470
29300.07	Préfinancement, projets culturels	352 333			0	4893	Prélèvement	-36 000	29300.07	Préfinancement, projets culturels	316 333
29300.08	Préfinancement, machine à peindre (abrogé 26.06.23)	0			0			0	29300.08	Préfinancement, machine à peindre (abrogé 26.06.23)	0
29300.11	Préfinancement, fonds de jouissance	44 565			0			0	29300.11	Préfinancement, fonds de jouissance	44 565
29300.13	Préfinancement, fonds forestiers	99 638			0			0	29300.13	Préfinancement, fonds forestiers	99 638
29300.14	Préfinancement, fonds SSCO	6 000			0	4893	Prélèvement	-6 000	29300.14	Préfinancement, fonds SSCO	0
29300.15	Préfinancement, fonds "fusion Valbirse"	984 241			0			0	29300.15	Préfinancement, fonds "fusion Valbirse"	984 241
29300.16	Préfinancement, bâtiments PA	1 627 153			0	4893	Prélèvement	-564 373	29300.16	Préfinancement, bâtiments PA	1 062 780
29300.17	Préfinancement, arrondissement sépultures	29 509	3893.01	Attribution	66 600	4893	Prélèvement	-68 300	29300.17	Préfinancement, arrondissement sépultures	27 809
29300.18	Préfinancement, ET arrondissement sépultures	12 684	3893.01	Attribution	6 594			0	29300.18	Préfinancement, ET arrondissement sépultures	19 278
29300.19	Préfinancement, entretien des tombes ACB	6 186			0	4893	Prélèvement	-834	29300.19	Préfinancement, entretien des tombes ACB	5 352
29300.20	Préfinancement, entretien places de détente	88 041			0	4893	Prélèvement	-35 000	29300.20	Préfinancement, entretien places de détente	53 041
29300.21	Préfinancement, entretien routes et ouvrages annexes (abrogé 26.06.23)	0			0			0	29300.21	Préfinancement, entretien routes et ouvrages annexes (abrogé 26.06.23)	0
29300.22	Préfinancement, FS en faveur du climat	0	3893.01	Attribution	145 000	4993	Prélèvement	-145 000	29300.22	Préfinancement, FS en faveur du climat	0
29301.01	Alimentation en eau, maintien de la valeur	954 582	3510.10	Attribution	277 214	4510.10	Prélèvement	-70 335	29301.01	Alimentation en eau, maintien de la valeur	1 161 461
29302.01	Traitement des eaux usées, maintien de la	2 621 443	3510.10	Attribution	200 000	4510.10	Prélèvement	-29 040	29302.01	Traitement des eaux usées, maintien de la valeur	2 792 403
294	Réserves	1 970 012		Attributions	68 554		Prélèvements	0	294	Réserves	2 038 566
29400.01	Amortissements supplémentaires	1 970 012	3894.01	Selon art. 84 OCo	68 554	4894		0	29400.01	Amortissements supplémentaires	2 038 566
296	Réserve liée à la réévaluation du PF	288 555		Attributions	0		Prélèvements	-21 778	296	Réserve liée à la réévaluation du PF	266 777
29600.01	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	43 556	3896.01	Attribution	0	4896	Prélèvement	-21 778	29600.01	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	21 778
29601.01	Réserve de fluctuation	244 999	3896.01	Attribution	0	4896	Prélèvement	0	29601.01	Réserve de fluctuation	244 999
299	Excédent/découvert du bilan	3 614 874	2990	Résultat annuel Excédents (+) Déficit (-)	29 568	2990	Résultat annuel Déficit (-)	0	299	Excédent/découvert du bilan	3 644 442

7.2 Commentaires des évaluations

7.2.1 Financements spéciaux (GM 290)

Les montants des financements spéciaux du groupe de matière 290 et notamment ceux relatifs à l'alimentation en eau, au traitement des eaux usées et à la gestion des déchets sont suffisants pour assurer l'équilibre de ces tâches à moyen terme.

7.2.2 Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire (GM 292)

Néant.

7.2.3 Préfinancements (GM 293)

Il y a lieu de distinguer deux catégories de préfinancements. Ceux relatifs au maintien de la valeur dans les domaines de l'alimentation en eau et du traitement des eaux usées et ceux prévus dans un règlement communal. Dans le premier cas de figure, les prélèvements doivent correspondre au montant des amortissements selon le maintien de la valeur. Dans le deuxième cas de figure, il s'agit de fonds qui proviennent d'une réglementation communale comme par exemple le fonds pour les projets culturels, le fonds de la crèche ou encore le fonds « fusion Valbirse ». La somme totale de ces préfinancements est importante, car elle totalisera probablement quelque CHF 2'780'000.00 au 31 décembre 2024. Un nouveau financement a été adopté par le conseil général en 2022, à savoir le financement spécial en faveur du climat. D'autres par contre ont été supprimés, à l'image du préfinancement sur les carottages des terrains de football, le financement spécial pour l'entretien de la machine à peindre ou encore le financement spécial visant l'entretien des routes communales. Rappelons que les préfinancements sont des réserves comptables qui n'ont pas leur contrepartie dans des comptes de trésorerie (compte postal ou bancaire dédié spécifiquement au préfinancement).

7.2.4 Réserves (amortissements supplémentaires, GM 294)

En application de l'article 84 OCo, nous avons dû calculer un amortissement supplémentaire au budget 2024, car nous remplissons les conditions légales.

7.2.5 Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (GM 296)

Les chiffres 3.2.5 des dispositions transitoires de l'ordonnance sur les communes (OCo) prévoient qu'à partir de 2021 et après avoir constitué une réserve de fluctuation, le solde de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier devra être amorti de manière linéaire pendant 5 ans au profit du compte de résultat si le conseil communal n'en décide pas autrement par voie de règlement. Pour 2024, cette somme représente CHF 21'778.00.

7.2.6 Réserve de fluctuation (GM 296)

Le montant de la réserve de fluctuation a été constituée comme suit : 10 % du total des immobilisations financières (GM 107 du bilan) d'une part et 5 % du total des immobilisations corporelles (GM 108 du bilan) d'autre part. Elle s'élèvera probablement à quelque CHF 245'000.00 d'ici au 31.12.2024.

7.2.7 Excédent ou découvert du bilan (GM 299)

Avec un excédent du bilan de CHF 3'614'874.00 prévisible au premier janvier 2024, la commune de Valbirse, d'un point de vue comptable, dispose d'une grande réserve qui permet d'absorber sans problème les éventuelles pertes comptables des prochains exercices.

8 Proposition du conseil communal

- a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux, soit : 2.0 (inchangée) ;
 b) Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière, soit 1.5 ‰ de la valeur officielle (inchangée) ;
 c) Approbation du budget 2024, qui se compose comme suit :

		Charges	Revenus
Compte global	CHF	27 971 142.00	27 977 160.00
Excédent de revenus	CHF		6 018.00
Compte général	CHF	25 469 687.00	25 499 255.00
Excédent de revenus	CHF		29 568.00
FS "alimentation en eau"	CHF	1 000 744.00	982 335.00
Excédent de charges	CHF	-18 409.00	
FS "traitement des eaux usées"	CHF	921 770.00	909 040.00
Excédent de charges	CHF	-12 730.00	
FS "gestion des déchets"	CHF	374 320.00	403 100.00
Excédent de revenus	CHF		28 780.00
FS "service du feu"	CHF	204 621.00	183 430.00
Excédent de charges	CHF	-21 191.00	

Il est proposé au conseil général d'approuver le budget.

Au nom du conseil communal de la commune mixte de Valbirse

Jufer Jacques-Henri,
maire

Lenweiter Thierry,
secrétaire communal

Beuchat Charles-André,
administrateur des finances

.....

Bévilard, le 21 septembre 2023/cab

9 Approbation du budget

Le conseil général de la commune mixte de Valbirse a approuvé le budget 2024 en date du 20.11.2023 conformément à la proposition du conseil communal du 21.09.2023.

Malleray, le 20 novembre 2023

Au nom du conseil général de la commune mixte de Valbirse

Schnyder Jacques,
président

Lenweiter Thierry,
secrétaire

.....

.....